Département de Saône & Loire Arrondissement de CHAROLLES

VILLE DE BOURBON-LANCY

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Recu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID: 071-217100478-20250908-2025_049-CC

DECISION DU MAIRE 2025/049

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET:

Contrat de location d'un logement type meublé 1 clos des Ormeaux n°

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la Commune de BOURBON-LANCY est régulièrement sollicitée pour la location d'appartements meublés, notamment pour des apprenants, stagiaires ou employés en contrat court,

Considérant que la Commune a procédé à l'ameublement de plusieurs appartements de type F1 au bâtiment n°1 du clos des Ormeaux pour effectuer des locations temporaires de courte durée.

Vu la demande de

de disposer temporairement d'un logement meublé en location, suite à un début de contrat de travail le 10 septembre 2025, et ce en attendant de trouver une location durable,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un contrat de location et de déterminer les conditions de location du meublé,

DECIDE:

ARTICLE 1er: de louer à , un appartement meublé au sein de la copropriété du Clos des Ormeaux de type F1 – bâtiment 1 n° 24 à BOURBON-LANCY,

ARTICLE 2: d'établir un contrat de location meublé temporaire du 10 septembre au 9 octobre 2025, renouvelable 1 mois,

ARTICLE 3 : de fixer le montant du loyer (charges comprises) à 305 € /mois, avec dépôt de garantie de 250 €.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 8 septembre 2025 Edith GUEUGNEAU Maire

ugner!